

Rapport annuel

COMPTES 2022 – BUDGET 2023

*Présentation des comptes de la commune au 31/12/2022 avec
analyses des principaux évènements financiers de l'année.*

Commune d'Arthon

Tél 02 54 36 14 09
Télécopie 02 54 36 63 73

7 Place de la Mairie
36330 ARTHON

www.arthon.fr
mairie@arthon.fr



Table des matières

Situation économique et sociale _____	1
Situation de la collectivité _____	4
États financiers _____	10
Evolutions pluriannuelles _____	11
Budget 2023 _____	14
Variations notables et caractéristiques _____	17

Situation économique et sociale

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note a pour objet d'analyser le résultat de l'exercice écoulé et de présenter les grandes orientations et évolutions du budget 2022, en tenant compte du contexte national et local.

Situation économique globale

Après plusieurs années d'un contexte financier contraint par le recul des dotations de l'Etat, le retour de l'inflation, le budget primitif 2023 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

Depuis 10 ans, les collectivités territoriales de notre pays, et notamment les communes, doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel inédit.

L'enchaînement des réformes, la baisse des dotations imposée par l'Etat et l'attente croissante des citoyens soumettent les communes à rude épreuve.

Pour continuer à être les piliers de la République, les communes ont besoin de disposer des moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions. Toutefois, l'effet de ciseaux entre la baisse des dotations et les charges contraintes nécessite de faire des choix dans la préparation budgétaire afin de maintenir l'autofinancement nécessaire à l'investissement.

La commune tient un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, mais cette baisse des recettes de fonctionnement qui nécessite que des efforts soient entrepris

pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale impose à la collectivité de procéder à des arbitrages affectant les services publics locaux et l'investissement.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2023, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les conséquences pour la commune

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) et la dotation de solidarité rurale de la commune ne subissent plus qu'une légère diminution depuis 2018. Son évolution est principalement liée à l'évolution de notre population qui croît moins rapidement que celle de la France. Toutefois, et particulièrement avec le retour de l'inflation, la hausse des prix n'est plus compensée et donc ces dotations baissent en euros constants. Pour les taxes perçues par la commune comme elles sont indexées sur l'inflation par le mécanisme de revalorisation automatique des valeurs locatives, il ne devrait pas y avoir à terme de perte de recettes en euros constants.

Pour le Fonds de Péréquation intercommunal et communal (F.P.I.C.), il faut attendre la répartition des contributions au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.), mais nous pouvons constater que notre contribution est stable depuis 2019.

Comme les années précédentes, la commune effectuera des demandes de subventions dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du Fonds d'Action Rurale (FAR) et des fonds de concours de l'agglomération. Compte tenu, entre autres des projets d'investissement de 2023, nous solliciterons également le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les fonds européens.

Les caractéristiques de notre budget 2023

La reprise de l'inflation va fortement impacter notre budget. Nos achats de fournitures et services vont augmenter, les salaires de nos agents également.

Nos recettes vont également être réévaluées. Nous avons augmenté le prix de nos services (location, services périscolaires...) et les valeurs locatives des immeubles augmentant, nos ressources fiscales suivront.

Sur le front de l'énergie, nous avons mis en place les mesures nécessaires à la fin de l'année 2022 pour nous permettre de maîtriser nos dépenses en 2023. Pour le gaz nos tarifs négociés en 2021 nous permettent d'obtenir de très bons tarifs en 2023 et 2024. En ce qui concerne l'électricité, nous avons changé nos compteurs de type C4 par des C5 sur les trois sites les plus énergivores (Ecole maternelle, Salle multi-activités et Gymnase) pour nous permettre de bénéficier des tarifs réglementés. En parallèle, il a été mis en place à l'école maternelle une gestion informatisée de nos consommations avec des possibilités de programmation et de délestage pour ne pas dépasser les puissances moindres permises par les tarifs C5 et diminuer nos consommations. Cette politique de gestion de l'énergie devra être étendue à l'ensemble de nos bâtiments communaux dans les prochaines années pour réduire encore plus nos consommations. Les luminaires du stade vont être changés par des lampes à LED beaucoup moins énergivores. Un projet de production d'énergie solaire est à l'étude sur le site du périscolaire pour nous permettre de sécuriser notre prix d'électricité pour les vingt prochaines années à un prix largement inférieur à 10 centimes du kilowattheure. L'ensemble de ces mesures nous permettra de maîtriser notre budget sans avoir recours à des hausses massives d'impôts pour les Arthonnais.

Suite au départ au premier juillet 2022 de la Berrichonne football du site de la Tremblère il a été décidé de transformer le site en hôtel.

La nouvelle du déroulement des épreuves de tir sur le site de Châteauroux et le manque de logements pour accueillir le public et les athlètes vont nous permettre d'obtenir de solides subventions pour la réhabilitation du site. Nous avons fait réaliser des études de faisabilité (travaux et positionnement marketing). Les rapports préconisent un positionnement sur un hôtel 3 étoiles + très orienté sur les séminaires et les accueils de groupes. Il faudra veiller à mettre en valeur l'environnement du site qui, bien que très proche de Châteauroux, est très différent de l'offre urbaine de l'hôtellerie locale. Le mode de gestion reste à déterminer, mais l'équipe municipale souhaite avoir un impact fort sur sa gestion et attend un retour financier important pour nous permettre de financer nos futurs projets.

L'équipe municipale continue le travail sur le projet de la nouvelle école, mais pour des raisons technique (plans quinquennaux de subvention) et budgétaire il sera repris quand les travaux de la Tremblère seront terminés.

Situation de la collectivité

Faits financiers saillants

Le budget de fonctionnement

Les charges de fonctionnement après une forte baisse en 2020 liée à la crise sanitaire et un retour à la normale en 2021 sont en hausse de près de 10% à 934 023€

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 6%, elles s'établissent à 939 846 €.

Ces résultats d'exploitation permettent une épargne brute (recettes réelles– dépenses réelles de fonctionnement), ou autofinancement, de **5 823 €**. Néanmoins, et compte tenu de nos remboursements d'emprunts (61 615€ en 2023) le solde disponible pour nos investissements est donc négatif (-55 792 €). Cette somme est très insuffisante pour permettre la réalisation de projets d'envergure sans avoir recours à l'emprunt.

Comme nous le verrons plus tard, cette situation est heureusement compensée par un solide résultat d'investissement bénéficiaire de 53575 €.

Le retour de l'inflation a fortement impacté les comptes 2022 tant au niveau des dépenses que des recettes. La masse salariale nette de remboursements est en hausse de 7 %. Cette augmentation est liée d'une part à la revalorisation des grilles de salaire liée à l'inflation et d'autre part à un doublement du poste de secrétariat pendant quelques semaines. L'effectif 2021 est composé de 11 agents titulaires et 2 contractuels.

Les frais généraux (fournitures et services extérieurs) sont en forte hausse de 61 879 € après une année 2021 déjà à un niveau élevé.

En 2022 et comme l'année précédente, des travaux importants de rénovation de la voirie de la route des Moineaux grèvent fortement notre budget de fonctionnement. Des travaux à la boulangerie pour près de 10 000€ sont à noter. Pour l'énergie (+ 10 414€), seule l'augmentation provisoire du prix du gaz impacte nos dépenses cette année.

Les dépenses d'alimentation de la cantine sont en forte hausse (+35%) alors que l'inflation des prix alimentaires est bien moindre. Un effet d'aubaine de nos fournisseurs et le recours à plus de produits bio semblent expliquer cette hausse.

Au niveau des recettes, les subventions liées en partie aux travaux de voirie sont en forte hausse de 67 465€. Nos recettes fiscales sont également en hausse de 2,07% à 568 393 €.

Une modification des modalités de versement des aides de la CAF nous prive de 15 000€ de recettes. Nos recettes de location sont en forte baisse compte tenu du départ de la Berrichonne et du retour tardif d'un locataire à la boulangerie.

Le budget de fonctionnement

Dépenses

	Rubriques	2021	2022	Variation	%
60	Achats fournitures courantes	117 480	150 211	32 731	28
61	Services extérieurs	120 954	150 102	29 148	24
62	Autres services extérieurs	30 616	27 774	-2 842	9
63	Taxes foncières	11 666	11 341	-325	-3
12	Charges de personnels	451 071	482 958	31 887	7
14	Fonds de péréquation	14 771	14 345	-426	-3
65	Indemnités élus – Syndicats –Subventions	98 275	88 708	-9 567	10
67	Charges exceptionnelles	0	0		
66	Charges Financières	8 734	7 352	- 1 382	-16
68	Dotations aux amortissements	0	903		
	Total dépenses avant Charges Excep.	853 567	933 694	80 127	9
42	Charges exceptionnelles cession	903	329	-574	
	Sous Total	854 470	934 023	79 553	9

Recettes

	Rubriques	2021	2022	Variation	%
64	Remboursement sur personnel absent	8 683	4 498	- 4 185	-48
70	Produits des services et du domaine	144 929	142 516	-2 413	-2
73	Impôts et taxes	556 828	568 393	11 565	2
74	Dotations et subventions	106 652	174 117	67 465	63
75	Revenus des immeubles + TF	64 071	46 000	-18 071	-28
76	Produits financiers	2	2		
77	Remboursements Assurances	1 443	2 209	766	53
	Total recettes avant produits except.	882 598	937 735	55 137	6
42	Produits exceptionnels	366	2 111	1 745	
	Total Général	882 974	939 846	56 872	6
	Résultat	28 504	5 823	-22 681	-80

Évolution de notre épargne brute sur les six dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du résultat de fonctionnement.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	855 018	819 874	845 046	758 556	854 470	934 023
Recettes de fonctionnement	914 876	957 870	955 460	871 729	882 974	939 846
Épargne brute (CAF)	59 858	137 996	110 414	113 173	28 504	5 823

Évolution de nos dépenses de fonctionnement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

	Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022
60	Achats fournitures courantes	113 651	123 691	103 537	117 480	150 211
61	Services extérieurs	91 390	93 058	80 101	120 954	150 102
62	Autres services extérieurs	19 453	33 297	18 627	30 616	27 774
63	Taxes foncières	13 582	11 879	11 738	11 666	11 341
12	Charges de personnels	458 736	471 051	432 126	451 071	482 958
14	Fonds de péréquation	16 017	14 477	14 832	14 771	14 345
65	Indemnités élus – Syndicats – Subventions	84 768	83 788	86 931	98 275	88 708
66	Charges Financières	14 946	11 569	9 687	8 734	7 352
67	Charges exceptionnelles, cessions	7 331	2 236	903	903	903
	Total	819 874	845 046	758 556	854 470	934 023

Évolution de nos recettes de fonctionnement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos recettes de fonctionnement.

	Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022
64	Remboursement sur personnel absent	20 941	25 377	11 126	8 683	4 498
70	Produits des services et du domaine	148 451	154 391	117 725	144 929	142 516
73	Impôts et taxes	559 386	551 894	540 877	556 828	568 393
74	Dotations et subventions	140 244	129 736	123 417	106 652	174 117
752	Revenus des immeubles	70 025	78 501	66 144	64 071	46 000
76	Produits financiers	14	3	13	2	2
77	Remboursements sinistres et factures	7 231	14 782	12 328	1 443	2 209
	Produits exceptionnels	6 727	776	0	366	2 111
	Total	953 020	955 460	871 729	882 974	939 846

Évolution la dotation globale de fonctionnement

La DGF est en baisse continue depuis 2014.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	90 695	71 396	57 320	53 656	50 264	46 356	42 678	37 682

Nos produits et recettes par rapport aux autres communes en %

	Rubriques	Arthon	Département (500 à 1999)
R	Impôts locaux	35,62%	36,82%
R	Dotations (dont DGF)	14,15% (5,31)	32,94% (26,48)
D	Achats et Charges Externes	26,69%	31,76%
D	Charges de personnels	55,55%	49,82%
T	Autofinancenet Net (/dépenses équipement)	19,87%	26,89%
T	Dettes bancaires et assimilées (/dép équipem.)	35,95%	15,17%
T	Subventions reçues (/dépenses équipement)	20,04%	28,73%

Évolution de la fiscalité locale sur les 6 dernières années

Le relèvement des taux des taxes en 2018 et une inflation plus forte compensent en partie la baisse de la valeur locative des usines Balsan en 2017. L'agglomération perçoit en outre 72913 € au titre de la CFE et nous reverse 227 504 € au titre de l'attribution de compensation.

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	85 449	101 533	106 673	109 312	111 648	124 670	129 718
Taxe sur le foncier bâti	173 302	114 607	127 972	131 212	132 309	133 194	139 946
Taxe sur le foncier non bâti	24 724	29 464	31 269	31 945	32 293	33 744	33 752
Total	283 475	245 604	265 914	272 469	277 728	291 608	303 416

Évolution des taux de fiscalité sur les 5 dernières années

Le tableau résume l'évolution des taux de fiscalité locale part communale uniquement.

Taxes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne département
Taxe d'habitation	11,29	11,63	11,63	11,63	11,63	11,63	13,34
Taxe foncier bâti	15,17	16,54	16,54	16,54	16,54	16,54	16,96
Taxe foncier non bâti	26,59	27,39	27,39	27,39	27,39	27,39	36,32
Taxe ordures ménagères	18,90	18,20	18,20	18,20	18,20	18,20	15,03

Environnement socio-économique de la commune

Données économiques	Arthon	Moyenne département
Population légale	1 301	
Nombre de foyers fiscaux	625	
Nombres de logements imposés à la TH	538	
Part de résidences secondaires	8,7%	16,3%
% des locaux d'habitation	73,2%	70,2%
% des locaux professionnels ou commerciaux	6,7%	11,6%
% des locaux industriels	20,2%	17,8%

Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 121 686 € en 2022 à un niveau historiquement bas.

Des éléments majeurs sont à noter :

- Le quai d'accès PMR place de la mairie du bus pour 12 494 €.
- Des travaux de modification du logement au-dessus de la boulangerie pour 4 430€
- Pompe à chaleur dans la salle municipale pour 10 037 €.
- 30 tables avec bancs pour un montant de 7 059 €.
- Le remboursement du capital de nos emprunts pour 59 427 € est notre principale dépense d'investissement.

L'affectation du résultat de fonctionnement antérieur pour 50 000 € vient compléter notre budget.

Les subventions perçues s'élèvent à 19 809 €. Elles sont d'un niveau très faible, mais cohérent par rapport à notre faible niveau d'investissement

Le F.C.T.V.A perçu en 2022 (lié aux investissements importants de 2020) est en forte hausse à 39 693 €. Il est lié aux travaux de réfection passés de la rue des écoles.

Le total des recettes est de 128 667 €.

L'ensemble de ces éléments se traduit par un excédent d'investissement de 6 981 € en 2022 et un résultat de clôture de 53 575 € qui vient compenser notre CAF net de remboursement d'emprunt négative.

États financiers

Le budget d'investissement

Dépenses

	Rubriques	2021	2022	Variation
	Remboursement emprunts	57 905	59 427	1 522
	Cessions immobilisations	0	0	
	Solde exécution antérieur	110 830	0	-110 830
	Travaux sur bâtiments communaux	10 128	30 122	19 994
	Terrains, voiries, réseaux	12 738	16 312	3 574
	Matériel divers	3 573	1 699	-1 874
	Ecole et périscolaire	21 116	9 913	-11 203
	Matériel de bureaux, informatique, vidéo	749	4 213	3 464
	Matériel Espaces Verts	540		-540
	Dépôts et cautionnement payés			
	Total	217 579	121 686	-95 893

Recettes

	Rubriques	2021	2022	Variation	%
1068	Affectation du résultat fonctionnement N-1	100 000	50 000	- 50000	-50
10222	F.C.T.V.A.	12 345	39 693	27 348	222
10226	Taxe D'aménagement	20 837	16 261	- 4576	-22
13	Subventions reçues	130 088	19 809	-110 279	-85
164	Nouvel emprunt				
165	Dépôts et cautionnement reçus		2 000	2000	
	Divers, cession actifs	903	903		
	Total	264173	128 667	-135 307	-80
	Résultat	46594	6981	-39 613	

Évolutions pluriannuelles

Affectation du résultat

Pour déterminer les ressources d'investissement disponibles, il faut tenir compte :

- De l'ensemble des moyens de financement (épargne nette et recettes d'investissement)
- De la reprise des résultats de l'exercice précédent (excédent ou déficit d'investissement, affectation de l'excédent de fonctionnement, restes à réaliser)

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il faut parfois prévoir l'inscription d'emprunts, sachant qu'ils ne seront mobilisés qu'en fonction des réalisations et des besoins de trésorerie.

Le compte administratif 2022 nous permet de prévoir un résultat de clôture de l'exercice à hauteur de 206 628,05 € selon détail dans le tableau ci-dessous.

	Résultat clôture 2021 (A)	Virement à l'investissement (B)	Résultat 2022 (C)	Résultat de clôture (A+B+C)	Restes à réaliser (D)	Résultat avec les restes
Investissement	46 594,04		6 981,01	53 575,05	4 200	49 375,05
Fonctionnement	147 229,26	0	5 823,74	153 053,00		153 053,00
Total	193 823,30		12 804,75	206 628,05	4 200	202 428,05

Évolution du fonds de roulement sur les 7 dernières années

Un fonds de roulement de 200 000 € est nécessaire, l'objectif est atteint en 2022.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement en fin d'année	184 037	106 156	150 701	200 947	232696	239 123	202 428

Évolution de nos dépenses d'investissement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos dépenses d'investissement.

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	179 399	81 079	277 089	48 844	62 259
Remboursement de la dette bancaire	146 550	76 369	44 130	57 905	59 427
Autres	6 727	1 548	1 055	0	0
Total	332 676	158 996	322 274	106 749	121 686

Ce tableau ne prend pas en compte les soldes d'exécutions antérieurs déjà mentionnés en année N-1.

Évolution de nos recettes d'investissement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos recettes d'investissement.

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022
Excédents de fonctionnement capitalisés	84 000	106 000	106 000	100 000	50 000
Dettes bancaires (nouvelles)	50 000	0	100 000	0	0
Subventions reçues	155 958	59 404	55 754	130 088	19 809
Taxe d'aménagement	9 211	10 265	4 570	20 837	16 261
FCTVA	29 439	13 428	8 722	12 345	39 693
Divers, cessions d'actifs	7 167	2 656	1 223	903	903
Total	335 775	191 753	276 269	264 173	128 667
Résultat investissement	3 099	-46 005	- 64825	46 594	6 981

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la dette de la commune.

Années	Echéances	Capital	Intérêts
2012	101 684	73 234	28 450
2013	101 358	75 957	25 401
2014	82 732	61 566	21 166
2015	89 895	66 458	23 437
2016	103 915	84 101	19 814
2017	107 454	90 236	17 218
2018	161 496	146 550	14 945
2019	87 584	76 636	10 948
2020	54 812	45 125	9 686
2021	66 639	57 905	8 734
2022	67 493	60 172	7 320
2023	67 493	61 615	5 877
2024	67 493	63 108	4 384
2025	67 493	64 652	2 840
2026	67 493	40 820	1 242
2027	26 723	26 131	592
2028	19 975	19 596	379
2029	7 295	7 026	268
2030	7 295	7 111	183
2031	7 295	7 197	97
2032	3 647	3 630	16
Total emprunté	384 266	361 064	23 201

L'emprunt de 100 000 € pour les travaux de la rue des écoles est intégré dans le tableau.

La charge de remboursement sera d'un peu plus de 10000 € par an de 2020 à 2030.

Budget 2022

Projets d'investissements envisagés

Le budget d'investissement 2023 ne sera plus comme en 2021 et 2022 un budget de transition, le projet d'école à énergie positive est reporté à 2024 pour être en concordance avec la possibilité d'obtenir des subventions importantes. La transformation du site de la Tremblère en hôtel en 2023 et 2024 va profondément impacter nos comptes. Le site doit impérativement être ouvert pour les Jeux olympiques de 2024 et ainsi nous permettre d'accueillir un large public et d'en tirer des revenus d'exploitation importants.

Les travaux d'aménagement de l'hôtel doivent impérativement être très largement financés par des subventions. Un emprunt complémentaire sera nécessaire, mais devra être très rapidement remboursé grâce aux rentrées liées à l'activité commerciale pour ne pas impacter notre capacité d'endettement nécessaire à la mise en place du futur projet de l'école.

À la suite de l'étude de marché et aux désirs de l'agglomération concernant le positionnement marketing de l'hôtel, il faudra envisager une structure 3 étoiles fortement orientée vers l'accueil de groupes et de séminaires tout en respectant le cadre particulier du site. Les investissements nécessaires et budgétés dans le tableau ci-dessous prennent en compte ces impératifs.

À la date de rédaction de ce rapport, il est envisagé de créer une structure commerciale dont la mairie sera l'actionnaire principal pour l'exploitation commerciale de l'hôtel. Les dépenses de mobiliers et matériels nécessaires à l'activité seront donc directement financées dans le cadre de cette nouvelle structure.

Le changement de l'éclairage du stade par des lampes LED est indispensable pour permettre de rester en dessous d'une consommation instantanée de 36kVa et pouvoir ainsi bénéficier des tarifs réglementés de fourniture d'électricité. Il est fortement subventionné.

La mise en place d'un traqueur solaire est envisagée sur le site de l'école maternelle pour nous permettre de sécuriser le prix de notre approvisionnement en énergie pour les vingt ans à venir.

BUDGET COMMUNE 2023			INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			RECETTES			
21	Matériel Sécurité Portail Maternelle Vidéo Surveillance Reste à Réaliser Eclairage Led Stade Robots Tonte Tondeuse Occasion Ordinateurs Fours Salle Multi Activités et Cantine Tracker Solaire	3 000,00 € 4 200,00 € 45 000,00 € 11 000,00 € 5 000,00 € 18 000,00 € 70 000,00 €	156 200,00 €	1323 1341 1328 16	Département - FAFA / Eclairage Stade Fonds de concours / Robots tonte CAF / PC Accueil-Mairie Four Cantine Emprunt / Tracker	36 000,00 € 3 055,00 € 5 000,00 € 60 000,00 €
OP 33	Réhabilitation Château de la Tremblère Etudes Travaux Réaménagement paysager	150 000,00 € 1 250 000,00 € 34 000,00 €	1 434 000,00 €		Subventions La Tremblère Detr Fonds de Concours Région Emprunt Far 16 500 € Detr 5 500 €	1 400 000,00 € 600 000,00 € 300 000,00 € 200 000,00 € 300 000,00 €
				13251	Fonds de concours / Cuisine	22 000,00 €
				1323	FAR / Cloches de l'Eglise / Signalétique / Tables Bancs Lave vaisselle Cantine Fonds de Concours / Arrêt de bus	1 100,00 € 11 900,00 € 1 500,00 €
				27	Solde Mutuelle et Prêt Codac	19,95 €
				10222	FCTVA	5 000,00 €
				10226	Taxe Aménagement	10 000,00 €
				1068	Affectation du résultat 2022	43 000,00 €
1641	Remboursement Capital		62 000,00 €	28	Amortissement	1 000,00 €
165	Solde Caution Epicerie Antoine		950,00 €	001	Excédent reporté 2022	53 575,05 €
				021	Virement de la Section Fonctionnement	- €
	TOTAL GÉNÉRAL		1 653 150,00 €		TOTAL GÉNÉRAL	1 653 150,00 €

FONCTIONNEMENT
RECETTES

BUDGET COMMUNE 2023
DÉPENSES

60	Achats fournitures courantes	99 000,00 €	188 000,00 €	13	Atténuations de charges du Personnel	- €
	Gaz Électricité 75000 € Eau Ass 4 000 €	45 000,00 €				
	Alimentation Cantine	15 000,00 €				
	Fournit : Petit Équipement 8000 € Entretien 7000 €	3 000,00 €				
	Fournitures de voirie	10 500,00 €				
	Fournitures : Scolaires 7500 € Administratives 3000 €	15 500,00 €				
	Autres (Fuel GO Vêtements Pharmacie)					
61	Services extérieurs	15 000,00 €	128 000,00 €	70	Produits des Services et Domaine	141 700,00 €
	Prestations de services	18 000,00 €			ALSH (Familles et CAF)	75 000,00 €
	Locations Immobilières 7000 € Immob 9000 €	5 000,00 €			CANTINE (Scolaire et ALSH)	61 000,00 €
	Terrains	20 000,00 €			Redevance Occupation du Domaine Elect Gaz Tél	5 000,00 €
	Bâtiments	15 000,00 €			Concessions Cimetière	500,00 €
	Voies et réseaux	20 000,00 €			Stationnement Pizzas	200,00 €
	Entretien sur biens mobiliers	20 000,00 €				
	Assurance sauf personnel	29 000,00 €				
	Autres (Onf, Doc, Reliure, Analyse Repas)	6 000,00 €				
62	Autres services extérieurs	7 000,00 €	35 500,00 €	73	Impôts et Taxes	576 000,00 €
	Scalls Bulletins Notaire	6 000,00 €			Taxe foncière	283 000,00 €
	Fêtes et cérémonies (feu d'artifice, réceptions)	5 000,00 €			Attribution de Compensation Agglo	227 000,00 €
	Transports Collectifs & Indemnités kms	6 000,00 €			Fonds National de Garantie de Ressources	32 000,00 €
	Téléphone et Frais d'Affranchissement	11 500,00 €			Fonds péréquation Ressources Communales et Intercommunales	31 000,00 €
	Redev OM Cne Urbanisme Gardiennage Adhésion				Fiscalité TF SIVU	2 000,00 €
					OM	1 000,00 €
63	Taxe foncière			74	Dotations et Subventions	161 647,00 €
012	Charges de Personnel (salaires-charges+ intervenants 82000 €)	13 000,00 €			Dotation Forfataire	38 000,00 €
014	FPIC 15000 € Dégrèvement Jeunes Agriculteurs 1000 €	534 000,00 €			Dotation de Solidarité Rurale	34 000,00 €
65	Indemnités élus - Syndicats - Subventions	16 000,00 €	16 000,00 €		Comp poeprte Taxe Add Droit Mutat Pub Forc	26 647,00 €
	Élus (indemnités, charges et formation)	58 000,00 €			Dotation Nationale de Péréquation	1 000,00 €
	Cotisations aux Syndicats	8 000,00 €			FCTVA 9000 € Filet de Sécurité 10000 €	19 000,00 €
	Subventions aux associations	25 000,00 €			Compensation Taxe foncière	34 000,00 €
	CCAS	4 500,00 €			Fonds de Concours Voirie les Moineaux	9 000,00 €
	Autres 1500 € Pertes/ Créances 3500 €	5 000,00 €				
66	Charges financières Intérêts		10 000,00 €	75	Revenus des Immeubles	35 000,00 €
68	Amortissement		1 000,00 €		Sinistres Vitre Voiture Solde Caution Epicerie	1 600,00 €
023	Virement à la Section Investissement		1 026 000,00 €	002	SOUS TOTAL	915 947,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL		- €		Excédent de Fonctionnement	110 053,00 €
			1 026 000,00 €		TOTAL GÉNÉRAL	1 026 000,00 €

Variations notables et caractéristiques

Budget de Fonctionnement dépenses

Achats fournitures courantes

La dépense de 150 211 € est en hausse en 2022 (32 731 € soit +27%). Cette hausse est principalement liée à la reprise de l'inflation et à la hausse du prix du gaz. La valeur moyenne des dernières années était à un niveau proche des 120 000 €. Seule une réduction de nos dépenses d'énergie pourrait justifier une baisse à un niveau plus bas.

60611 Eau et assainissement

La dépense d'eau et d'assainissement en 2022 revient à son niveau normal de 3 463 €. Le montant plus bas de 2021 (1 527 €) était lié à une non-comptabilisation de certaines factures.

60612 Energie-Electricité

La dépense est en hausse de 10 414 € passant de 52 594 € en 2021 à 63 008 € en 2022.

Les factures de gaz ont augmenté de 15 310 € et celles d'électricité ont baissé de 4 896 €.

La forte hausse des tarifs du gaz a fortement impacté les comptes en 2022. En 2023 et 2024, les tarifs négociés pour 3 ans fin 2021 avec Total permettront de retrouver un tarif plus bas (35 € le MWh au lieu de 70 en 2022). Le coût annuel du gaz (hors aléas climatiques) devrait donc passer de 31 129 € à moins de 20 000 € en 2023.

Nos contrats à prix de marché pour l'électricité sont arrivés à échéance en décembre 2022. Les offres de renouvellement à plus de 0,50 €, le kWh n'étant pas acceptables pour les finances communales, nous avons fait modifier nos compteurs pour les passer de C4 en C5. Ceci nous permet de bénéficier des tarifs réglementés. En parallèle, une gestion informatisée de l'énergie de l'école maternelle (plus gros site consommateur de la commune) a été mise en place pour permettre une réduction de la consommation et une possibilité de délestage des différents locaux pour ne pas dépasser les 36 kVa de consommation permis par les tarifs C5.

Sur la base d'une consommation annuelle d'électricité de 150 000 kWh (2022) pour un coût unitaire de kWh qui va passer de 14,5 à 18,5 centimes, nous devrions avoir une augmentation de nos factures de 6 000 €. Nous espérons une baisse de 20 % de nos consommations pour l'école maternelle soit 2 500 € auquel il faudra rajouter un mois et demi de consommation (du 01/01 au 15/02/2023) facturé au tarif du marché soit un supplément de 5 000 €.

Pour 2023 nous envisageons donc une dépense globale de gaz et électricité d'un peu plus de 60000 € à un niveau proche de celui de 2022.

Pour continuer à faire baisser cette dépense, seule une rénovation énergétique des bâtiments communaux permettra de réaliser de fortes économies. C'est toute la logique du projet de rénovation ou de construction d'une nouvelle école qui devrait nous permettre de réduire très considérablement cette dépense. En année normale les dépenses d'énergie pour l'ensemble des activités scolaires et périscolaires avoisinent les 35 000 €. Une production positive d'énergie représentant un tiers de ces dépenses devrait nous permettre une économie globale à terme de 45 000€.

60621 Combustibles et 60622 Carburants

Une dépense en hausse de 4 364 € à 9 247 € est supérieure à la normale. L'augmentation des cours du fuel en 2022 impacte cette dépense qui ne devrait pas augmenter en 2023.

60623 Alimentation

La dépense d'alimentation passe de 30 099 € (2022) à 40 585 € (2023). Cette dépense est largement supérieure à l'évolution des prix alimentaires (+ 35 % contre + 15%). Il est fortement probable qu'un effet d'aubaine de nos fournisseurs explique cette forte hausse.

60631 Fournitures d'entretien 60632 Fournitures de petit équipement 60633 Fournitures voirie

Les dépenses de fournitures d'entretien passent de 5 276 € (2022) à 6 960 € (2023) ce qui est logique compte tenu des variations annuelles et de l'inflation.

Les dépenses de fournitures de petit équipement après plusieurs années de forte baisse sont en forte hausse passant de 6 588 € en 2021 à 13 411 € en 2022. Ce poste d'ordinaire bien maîtrisé est en fait stable pour 2022. Une facture de 6 534 € ayant été comptabilisée pour l'achat de récupérateurs d'eau refacturés aux arthonnais.

Les dépenses de fournitures de voirie sont en baisse passant de 3 353 € en 2021 à 1 063 € en 2022. Ces dépenses principalement constituées de matériaux nécessaires aux petites réparations de voirie font l'objet de stockage, ce qui peut expliquer leur variation d'une année sur l'autre.

Globalement sur ces trois postes (hors opération des récupérateurs), la dépense est passée de 15 216 € en 2021 à 14 900 €, soit une baisse de 2 %, ce qui est parfait dans le contexte inflationniste actuel.

Services extérieurs

La dépense est en hausse (+ 40 853 €) passant de 120 954 € en 2021 à 150 102 € en 2022. Cette évolution résulte de la poursuite d'importants travaux de voirie et des dépenses d'entretien du matériel roulant plus importantes liées à sa vétusté. La remise aux normes de la boulangerie pour près de 10 000 € amplifie encore cette dégradation.

611 Contrats de prestations de services

La dépense pour ce poste qui était de 18 971 € en 2021 baisse à 13 155 € en 2022. Une facture de 2 476 € pour l'entretien des extincteurs en 2021 n'est plus présente en 2022. La renégociation du contrat des photocopieurs en 2022 a permis d'alléger un peu ce poste (pour la partie copie).

6132 Locations immobilières

Cette dépense constituée par les locations des gîtes pour les séjours revient à un niveau normal, les activités ayant repris (été 2022 et ski 2022/2023).

6135 Locations mobilières

La dépense est en légère hausse passant de 6 527 € en 2021 à 6 819 € en 2022.

Les contrats de location des copieurs ont été renégociés à un prix de 2736 € copies comprises.

6152 Entretien des bâtiments et des terrains

La dépense passe de 10 157 € en 2021 à 19 886 € en 2022. La variation est liée à la prise en charge de travaux de rénovation de la boulangerie pour 9 380 € (électricité et four).

61523 Entretien des voies et réseaux

La dépense passe de 50 577 € en 2021 à 64 311 € en 2022. La variation est liée à la poursuite des travaux de rénovation de la voirie Corbilly-Les Moineaux pour 44 894 € en partie financés par des subventions. L'augmentation du prix des hydrocarbures a généré une forte hausse du tarif des enrobés de voirie.

61551 Matériel roulant

La dépense passe de 8620 € en 2021 à 14 025 € en 2022. Depuis plusieurs années nous étions à un niveau au-dessous de la moyenne annuelle. Les réparations de matériel (hors entretiens courants) fluctuent d'une année sur l'autre. Le matériel est de nouveau vieillissant et nécessite plus de réparations. En particulier, l'épareuse et la tondeuse Toro génèrent des frais importants.

616 Primes d'assurance

La dépense passe de 11 091 € (2021) à 14 699 € (2022). La baisse de 2021 était artificielle, car l'assurance immobilière de la commune est passée d'une facturation annuelle de juin à juin

à une facturation liée à l'année civile. Seule la partie de juillet à décembre 2020 est donc comptabilisée l'année passée. L'assureur Groupama a décidé d'augmenter fortement la prime et nous a prévenus trop tard pour nous permettre de résilier le contrat et nous avons lancé une nouvelle consultation tarifaire en 2022.

L'assureur AXA a été retenu avec des tarifs largement à la baisse (- 5000 € environ).

Autres services extérieurs

La dépense est en baisse passant de 30 615 € en 2021 à 27 774 € en 2022. Cette évolution est principalement liée à la redevance de collecte des déchets non réglée en 2020 et payée deux fois en 2021.

6232 Fêtes et cérémonies

La dépense passe de 8 742 € (2021) à 8 303 € (2022). La reprise du feu d'artifice dont le coût en 2021 était de 4 000 € constitue la moitié de cette dépense.

6247 Transports collectifs

La dépense de 3 335 € correspond à la reprise du séjour de ski en 2022.

6261 Frais d'affranchissement

La dépense est en hausse à 1 363 €. La dématérialisation de nombreux documents et ceci malgré la forte hausse des timbres chaque année doit nous permettre de faire baisser cette dépense qui, à terme, ne devrait plus dépasser les 1 000 € par an.

6262 Frais de télécommunications

La dépense est en nette baisse passant de 4 094 € (2021) à 3 335 € (2022). Nous avons résilié des abonnements inutiles et avons poursuivi les économies en 2022 avec le passage à la fibre optique chez Free beaucoup moins cher qu'Orange.

6288 Autres services extérieurs

La dépense baisse fortement passant de 11 290 € en 2021 à 3 888 € en 2022. La facturation des ordures ménagères par Châteauroux Métropole en 2020 et 2021 était comptabilisée sur 2021. Retour à la normale en 2022.

Charges de personnels

6411 6413 6451 6453 6454 6455 Charges de personnels (titulaire ou non) ainsi que les cotisations sociales y afférant.

Il convient de retraiter l'évolution de ces dépenses des remboursements perçus au titre des absences de personnels et des aides pour les contrats aidés.

	2021	2022	Variation
Personnel Titulaire	241 955	231 268	- 10 687
Personnel Non Titulaire	42 391	73 782	+ 31 391
Cotisations	150 856	164 695	+ 13 839
Remboursements Perçus	- 8 673	- 4 498	+ 4 175
Total	426 529	465 247	+ 38 718

La dépense est en hausse passant de 426 529 € en 2021 à 465 247 € en 2022 (+9 %).

Les dépenses de personnels retrouvent le niveau de 2019 (avant Covid). En 2022 le poste de secrétariat a été en partie doublé pour assurer la formation de notre nouvelle recrue.

La revalorisation des grilles de salaires liée à l'inflation explique en grande partie la hausse.

La masse salariale est très bien maîtrisée depuis plusieurs années, mais reste élevée en comparaison d'autres communes compte tenu d'une forte production de services en interne.

Indemnités et subventions

6531 Indemnités aux élus

La dépense correspondant à la mise en place de la nouvelle équipe (année complète) s'établit à 52 711 €.

73925 Fonds de péréquation des ressources intercommunales

La dépense est en légère baisse à 13 773 €, après quatre années de forte hausse. Pour mémoire, en 2013, la contribution n'était que de 3 524 €, notre contribution financière pour aider les communes moins favorisées de notre intercommunalité est enfin stabilisée.

Répartition des subventions et contributions par secteurs

Les dotations et contributions aux syndicats intercommunaux et associations locales sont en baisse passant de 33 783 € en 2021 à 32 679 € en 2022. Il est intéressant d'en établir une répartition par secteurs. La subvention accordée par la commune à Familles Rurales pour la gestion de la halte-garderie est compensée pour moitié par une aide de la CAF.

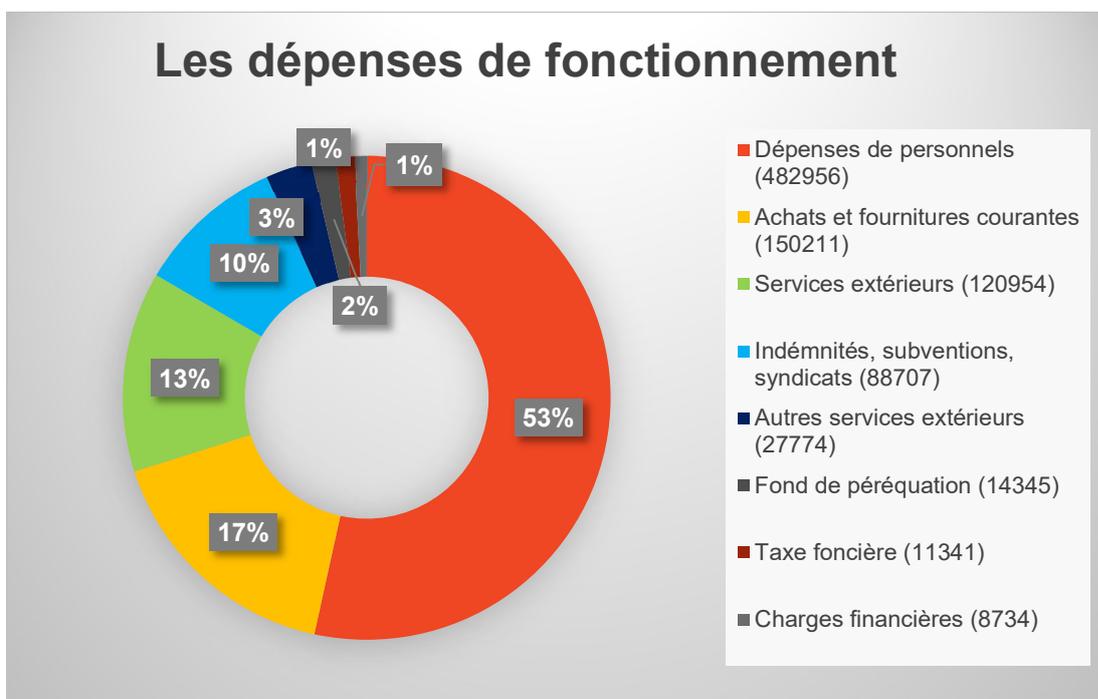
Secteurs	Dotations	%
Halte Garderie	10 000	31
Sport	5 350	16
Syndicats intercommunaux	6 960	21
Scolaire (coopérative)	3 500	11
Social (CCAS)	4 500	14
Culture	1 820	5
Divers	549	2
Total	32 679	100

Charges financières

66111 Intérêts réglés

La dépense passe de 8 734 € (2021) à 7 352 €. Les taux d'intérêt très bas sur les nouveaux emprunts permettent de maîtriser cette dépense. Le vieillissement de nos emprunts rend la part de charge d'intérêts plus faible.

Répartitions des dépenses de fonctionnement



Les dépenses sont indiquées par ordre décroissant d'importance.

Plus de la moitié (53 %) du budget de fonctionnement est consacrée aux dépenses de personnel.

Près d'un tiers du budget (33% 17 + 13 + 3) est consacré à l'entretien courant de la commune, la production de services et au fonctionnement des services généraux.

10 % du budget de fonctionnement est affecté aux indemnités aux élus, aux subventions aux associations locales et aux syndicats intercommunaux.

Le reste (4%), est consacré aux intérêts d'emprunts, aux impôts payés par la commune et à la solidarité intercommunale.

Budget de Fonctionnement recettes

Produits des services, du domaine

70323 Redevance d'occupation du domaine public communal

La recette passe de 6 791 € (2021) à 3 528 € (2022). Cette variation positive de 3 263 € est peu significative, les redevances d'occupation (Orange, GRDF...) n'étant pas versées avec une grande régularité.

70632 Redevances et aides liées aux activités périscolaires

La recette passe de 81 112 € (2021) à 74 198 € (2022). Cette variation de - 6 914 € (-9%) mérite d'être détaillée.

	2021	2022	Variation
Aides de la CAF	54 683	31 834	- 22 849
Garderie	8 810	11 289	2 479
Petites Vacances	2 345	3 468	1 123
Séjours d'été	5 359	5 160	- 199
Séjour Ski	0	11 059	11 059
Grandes Vacances	5 910	3 824	- 2 086
Mercredis	4 005	7 564	3 559
Total	81 112	74 198	- 6 914

La fréquentation de toutes les activités d'ALSH hormis l'activité des grandes vacances est en hausse. En particulier, la fréquentation du mercredi est en forte progression.

Pour les séjours, le ski a repris en 2022 et les autres séjours sont stables.

La baisse des aides de la CAF est liée à un changement du mode de versement des subventions. Jusqu'à présent les aides étaient versées en deux acomptes annuels puis régularisés l'année suivante en fonction des effectifs réels accueillis. À partir de 2022, seul un acompte est versé, puis le solde est payé en N+1 en fonction des informations d'effectifs réels de l'année N.

Il nous manque donc une somme d'environ 15 000 € qui sera versée en 2023. Néanmoins et à moins d'arrêter un jour toute activité périscolaire, nous pouvons considérer avoir perdu définitivement ce montant.

7067 Redevance et droits de la cantine scolaire

La recette passe de 55 749 € (2021) à 57 576 € (2022) soit une hausse de 3,2%

Les tarifs de la cantine ont été augmentés en 2022 et les effectifs sont en légère progression.

Impôts et taxes

73111 Taxes foncières et d'habitation

La recette passe de 291 608 € (2021) à 297 845 € (2022) . La revalorisation des valeurs locatives indexées sur l'inflation et les nouvelles constructions permettent une hausse de 2% de nos recettes.

7411 Dotation forfaitaire

La recette passe de 42 678 € (2021) à 37 682 € (2022). Cette variation de – 4 996 € (-13%) équivalente à celle de l'année passée est due à la baisse des dotations de l'état dans le cadre du plan de redressement des finances publiques qui, nous le savons maintenant, n'aura probablement jamais lieu.

Pourquoi notre dotation forfaitaire baisse continuellement ?

Pour rappel, la loi de finances pour 2015 a modifié l'architecture de la dotation forfaitaire des communes dans l'objectif d'en simplifier le calcul. La dotation forfaitaire comporte désormais :

- une part figée égale au montant de dotation forfaitaire perçu l'année précédente,
- une part variable en fonction des variations de population (permet d'augmenter la dotation forfaitaire en cas de croissance de la population constatée par comparaison entre la population de l'année « N » et « N-1 » et vice-versa) ;
- un écrêtement pour financer les contraintes qui pèsent chaque année sur l'enveloppe de la DGF (la progression des dotations de péréquation communales, l'augmentation de la population, l'évolution de l'intercommunalité, etc.). Il concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant logarithmé dépasse 85% de la moyenne nationale (ce seuil était par exemple de 562,726287 €/hab. en 2022). Cet écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2. Son montant dépend de la population DGF ainsi que du potentiel fiscal de chaque commune concernée.

La population arthonnaise progressant moins vite que celle de la France, notre part de DGF se réduit donc d'année en année.

Les arthonnais étant par ailleurs plus riche que la moyenne nationale, ceci nous pénalise doublement.

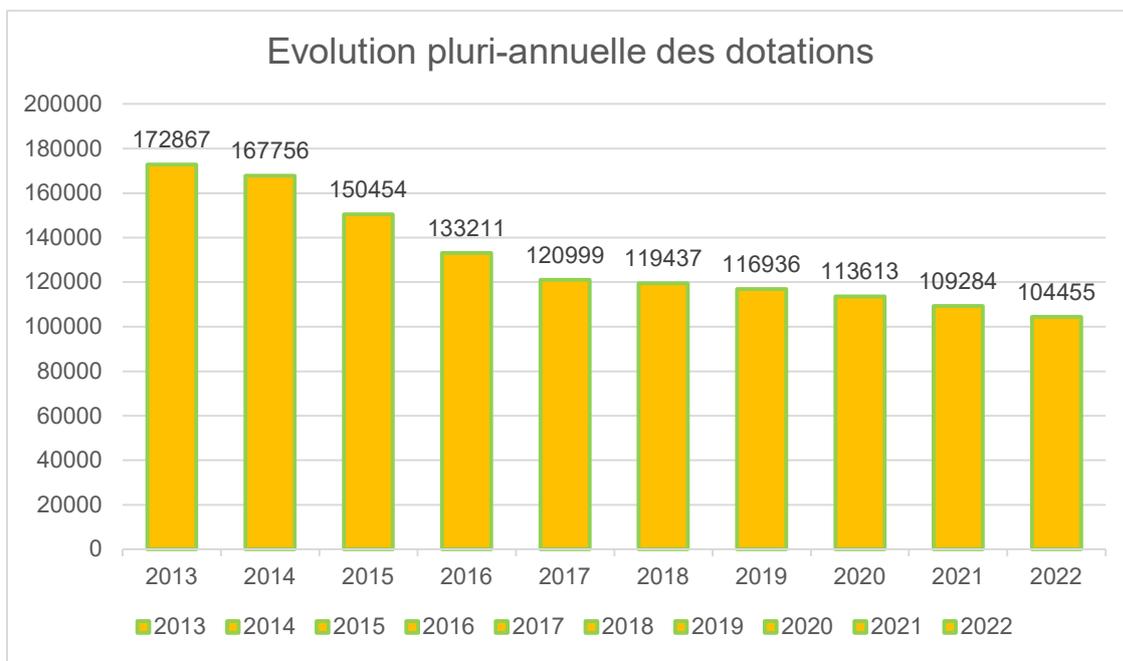
En résumé, la loi de 2015 a été conçue pour favoriser les communes à faible revenu par habitant et avec un accroissement rapide la population (les banlieues défavorisées).

74121 Dotation de solidarité rurale

La recette passe de 34 263 € (2021) à 34 430 € (2022). La recette est stable.

73223 Fond de péréquation des ressources communales

La recette passe de 14 218 € (2021) à 31 251 € (2022).



73211 Attribution de compensation

Pour la première fois en 2020 depuis notre adhésion à l'agglomération castelroussine, la compensation de l'ancienne taxe professionnelle était passée de 220 000 à 227 505 €. Elle est stable cette année.

Revenus des immeubles

752 Revenus des immeubles

La recette passe de 59 501 € (2021) à 46 000 € (2022). Cette recette mérite d'être détaillée.

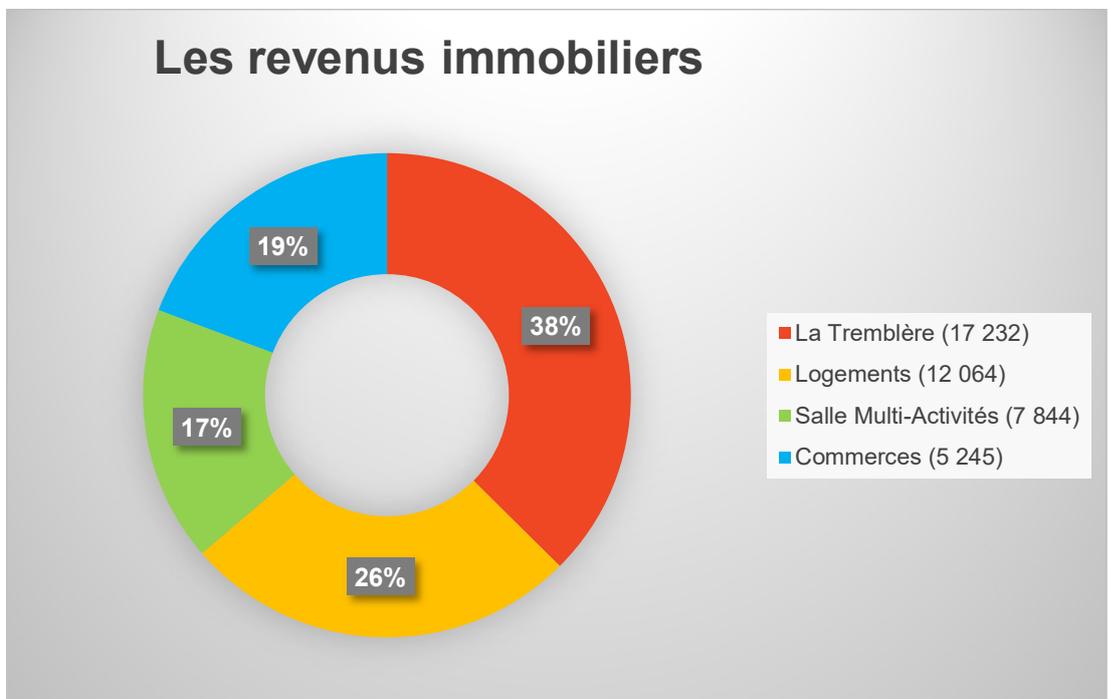
	2021	2022	Variation
La Tremblère	34 464	17 232	- 17 232
Parc Locatif	12 012	12 064	52
Salle Multi-Activités	7 780	7 844	64
Épicerie	5 245	5 360	115

Boulangerie	0	3 500	3 500
Total	59 501	46 000	- 13501

Les revenus du parc locatif sont à son niveau habituel, tous les logements étant loués. Les loyers de la boulangerie ont repris au deuxième semestre.

La Tremblère n'est plus louée depuis le 01/07/2022 en attente des travaux de création de l'hôtel.

La fréquentation de la salle multiactivités n'a pas retrouvé son niveau d'avant COVID (12 000 € par an).



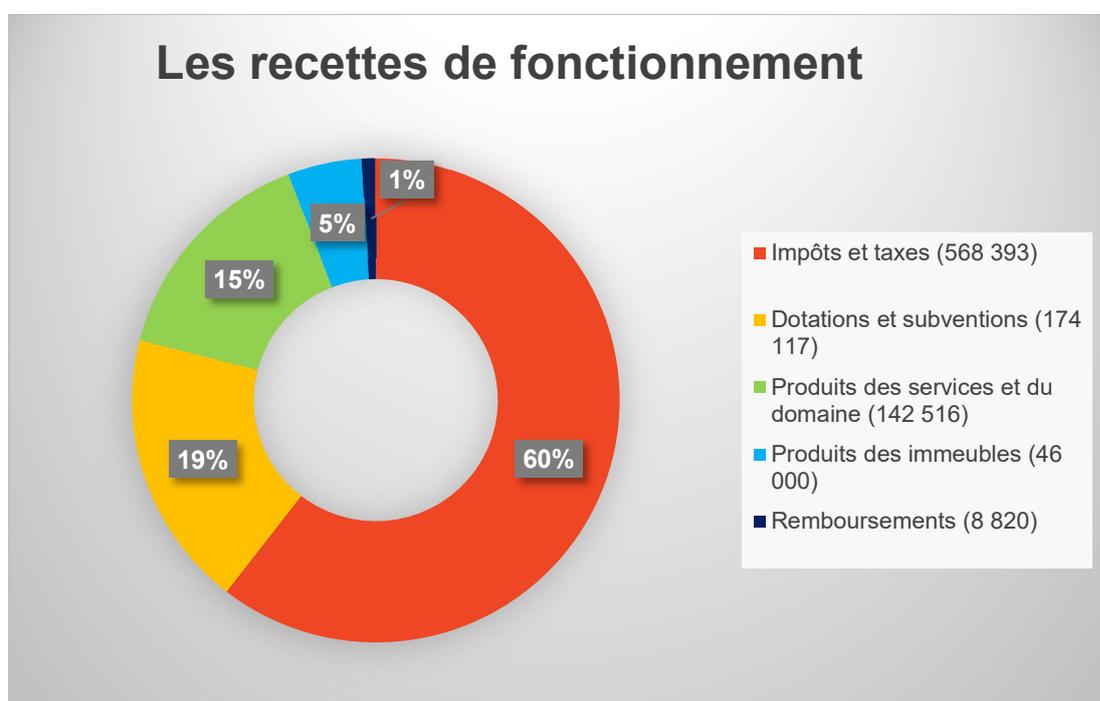
Le loyer du centre de formation de la Berrichonne Football représente à lui seul plus du tiers des recettes immobilières de la commune compte tenu de la baisse des autres loyers et même pour une occupation de six mois seulement.

Les logements communaux représentent un quart des recettes.

La salle multiactivités ne représente plus que 17 % des revenus.

Le solde (19%) correspond à la location d'un seul des deux commerces.

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes sont indiquées par ordre décroissant d'importance.

Si l'on additionne les impôts perçus directement par la commune (60% des recettes) et les transferts en provenance des autres collectivités (19% des recettes), on constate plus des trois quarts de nos recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité.

Le quart restant provient pour les deux tiers de la facturation des services produits par la commune (cantine et activités périscolaires) et pour le tiers restant, des revenus de son patrimoine immobilier.

Budget d'investissement dépenses

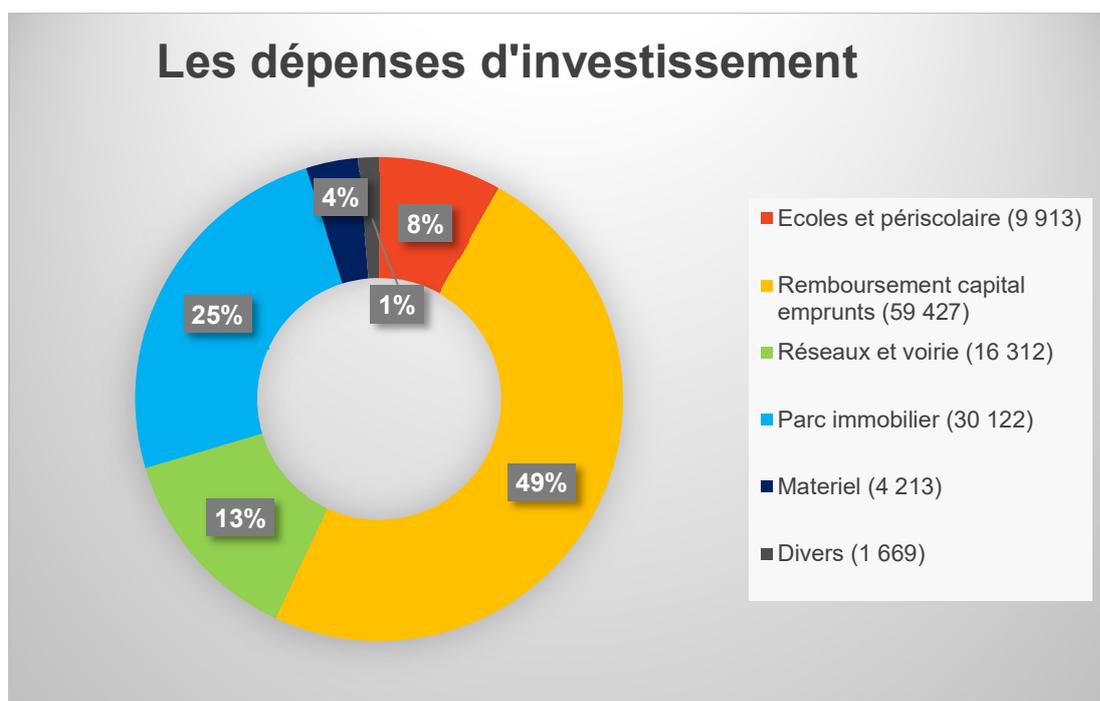
Emprunts

1641 Emprunts en euros

La partie du capital des emprunts remboursés passe de 57905 € en 2021 à 59 427 € en 2022. Depuis 2021 l'augmentation de la charge est due au début de remboursement du nouvel emprunt de 100 000 € souscrit auprès de la CRCO pour le financement des travaux de la rue des écoles.

Une analyse complète de l'évolution de la dette est disponible en début de rapport.

Répartition des dépenses d'investissement



Les dépenses sont indiquées par ordre décroissant d'importance.

Un quart du budget est consacré à l'entretien des bâtiments communaux.

Dans ce budget atypique comportant peu de dépenses, plus de la moitié d'entre elles est affectée au remboursement du capital de nos emprunts en cours.

Le reste est consacré à la voirie et l'entretien de notre parc immobilier.

Budget d'investissement recettes

Remboursement de la TVA

10222 F.C.T.V.A

Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement passe de 12 345 € (2021) à 39 693 € (2022). Il y avait un peu plus de dépenses d'investissement pendant la période afférente au remboursement compte tenu du décalage de remboursement de 2 ans (2020). Les travaux de rénovation de la rue des écoles permettent un montant important de FCTVA en 2022.

Taxe d'aménagement

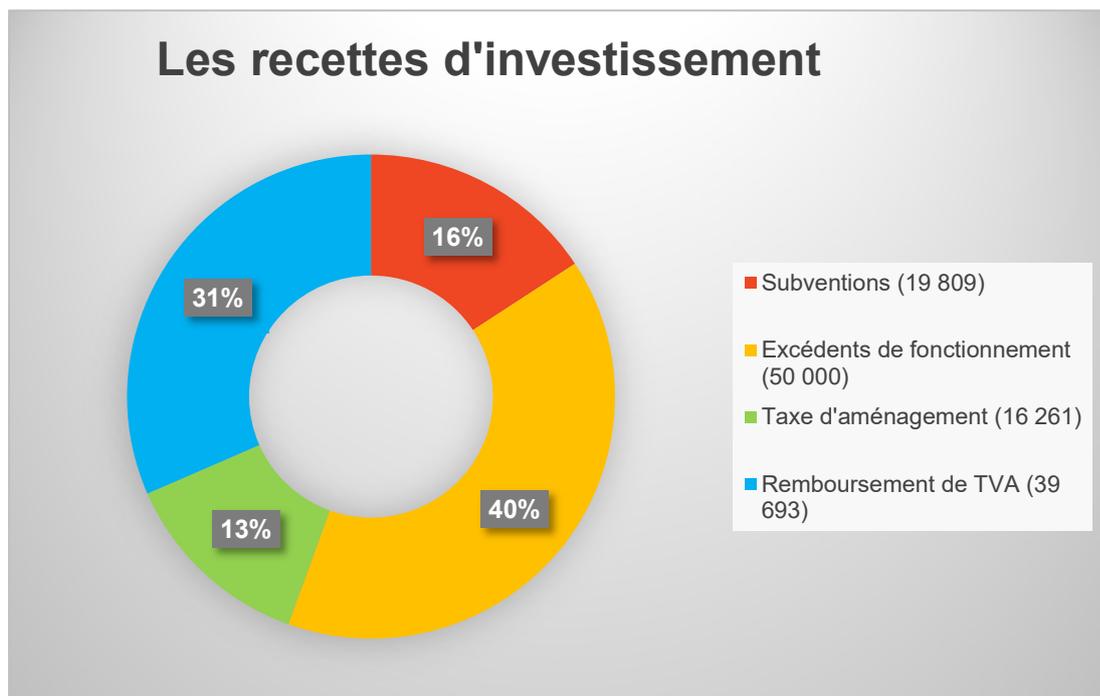
10226 Taxe d'aménagement

Le montant de la taxe perçue est passé de 20 837 € (2021) à 16 261 € (2022) compte tenu des constructions sur la commune en 2020 et 2021.

Subventions

L'évolution du montant des subventions d'investissement est étroitement liée aux investissements réalisés par la commune. Elle est donc liée au montant des dépenses déjà abordées plus haut dans ce rapport.

Répartition des recettes d'investissement



Les recettes sont indiquées par ordre décroissant d'importance.

Pour 40 %, ce sont les économies que nous réalisons sur notre budget de fonctionnement qui nous permettent de réaliser nos investissements.

Les aides ne représentent que 16% de nos ressources en 2022 car nous avons très peu investi.

Le solde des ressources est constitué par la taxe d'aménagement et le remboursement de la TVA sur les investissements passés.